



## Interdiction travaux période estivale

-----  
Par Britte

Bonjour,

J'habite depuis peu à La Baule et comme beaucoup de communes du littoral les travaux de chantier sont interdits pendant la période estivale.

J'ai passé commande d'une petite piscine (<10m<sup>2</sup>) et le constructeur m'a positionné pour des travaux le 25 juillet. Or j'apprends que les travaux sont interdits à cette période, par arrêté municipal de 2012.

Si l'entreprise ne me propose une date immédiate en Juin (ce qui paraît impossible), est-ce un motif d'annulation de ma part? Autrement dit, est-il en tort pour m'avoir proposé ces dates? J'estime que la société (en temps que professionnel local) aurait dû connaître ces règles et ne pas me proposer une date non conforme. Ai-je raison?

Merci de votre aide.